TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MONTPELLIER BUREAU D'AIDE JURIDICTIONNELLE

Nouveau Palais de Justice Place Pierre Flotte 34040 Montpellier Cedex 1

Liste des pièces justificatives à joindre impérativement <u>en copie</u> à une demande d'aide juridictionnelle.

Identité de demandeur à l'aide juridictionnelle
[] Pièce d'identité : carte nationale d'identité, permis de conduire ou passeport
[] Titre de séjour (pour les étrangers non membres de l'Union Européenne).
Adresse et Composition de la famille du demandeur à l'aide juridictionnelle
[] Copie du livret de famille (pour les enfants majeurs joindre un certificat de scolarité)
[] Quittance de loyer de moins de trois mois (si locataire) ou copie du bail
[] Dernières quittances EDF ou GDF
Ressources du demandeur à l'aide juridictionnelle et des membres de son foyer
[] Dernier avis d'imposition si votre demande est déposée entre le 15 septembre et le 15 mai ou
[] Dernière déclaration de revenus si votre demande est déposée entre le 15 mai et le 15 septembre
[] Ressources des trois derniers mois (copie de bulletins de paie ou relevés de Pôle Emploi - de la CAF – montant des indemnités journalières de la CPAM)
Détermination de la procédure engagée et du degré d'urgence
[] Si l'affaire est déjà engagée devant une juridiction, joindre impérativement la copie de la convocation ou de l'assignation
 [] Si vous contestez une décision devant : - le tribunal des affaires de sécurité sociale - le tribunal du contentieux de l'incapacité - la cour d'appel

Joindre impérativement la copie de la décision attaquée